

Arrondissement de SAVERNE  
**COMMUNE DE OERMINGEN**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 13 - Conseillers présents : 09 - Conseillers représentés : 03

Date d'envoi de la convocation : 10 octobre 2025

Date de l'affichage de la convocation en mairie : 10 octobre 2025

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025 à 20 H. 30**

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire.

Présents :

M. SCHMIDT Simon, Maire ;  
Mmes SCHMITT Marie Anne - WITTMANN Katia - M. NUSSLEIN Paul, Adjoints ;  
Mme KAPPES Nadine - MM. EHRHARDT Manuel - FREYMAN Jean-Marie - MULLER Maxime - SCHMITT Michel, Conseillers.

Absents excusés représentés :

Mme BUCH Marie-Claire, Mme HOLZER Christelle et M. DAHLET Gilbert ayant donné pouvoir respectivement à MM. MULLER Maxime, SCHMIDT Simon et FREYMAN Jean-Marie.

Absente excusée non représentée :

Mme QUINT Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme WITTMANN Katia.

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le maire ouvre la séance à 20 H. 35 et aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2025**

En l'absence de demande de rectification,

Le procès-verbal de la séance plénière du conseil municipal du 09 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

**2. Travaux d'exploitation en forêt communale**  
(Délibération n° 93/25)

Monsieur le maire et le technicien de l'ONF, M. KEYSER Christian, rappellent la situation sanitaire de notre forêt communale, dresse le bilan du plan d'aménagement et de gestion, qui a été fortement impacté par les très importants volumes de bois dépréssant suite aux périodes de sécheresse (5 380 m<sup>3</sup> de hêtres prélevés au cours des cinq dernières années).

Le projet d'exploitation forestière de l'année 2026, présenté et commenté par le technicien de l'ONF, concerne principalement la parcelle 25 pour un volume global de bois à façonnier estimé à hauteur de 180 m<sup>3</sup>.

Le façonnage des bois en stère sera externalisé et confié à des entreprises spécialisées en travaux forestiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le programme des travaux d'exploitation en forêt communale présenté par l'ONF pour l'exercice 2026, pour un montant prévisionnel de 6.690,- € HT,
- Adopter le devis des honoraires de maîtrise d'œuvre de l'ONF pour un montant de 1.410,- € HT,
- Déléguer le Maire pour signer l'état prévisionnel des coupes et approuver, par la voie de conventions ou de devis, la réalisation des travaux en régie ou par une entreprise.

### **3. Cession de terrains à bâtir du lotissement : Lot 11**

(Délibération n° 94/25)

Monsieur le maire présente une demande d'acquisition d'un terrain à bâtir disponible formant le lot n° 11 de la nouvelle tranche du lotissement « La Colline du Hohberg 2 ».

Considérant la requête en acquisition d'un terrain à bâtir de la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement « La Colline du Hohberg 2 », émanant de M. MAYER Nicolas et Mme DENTZ Camille, domiciliés 40, rue Jacquemin à 57905 WITTRING ;

Vu la délibération du conseil municipal du 12 novembre 2024 fixant le prix de cession à 5.550,- € (cinq mille cinq cent cinquante euros) TTC l'are ;

Vu la délibération du conseil municipal du 28 février 2023 approuvant les dispositions de la promesse unilatérale de vente des terrains du lotissement « La Colline du Hohberg 2 » ;

Vu la signature d'une promesse unilatérale de vente du terrain formant le lot n° 11 de la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement « La Colline du Hohberg 2 », d'une superficie de 8,89 ares ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Autoriser la vente du terrain à bâtir, aux clauses applicables à la zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme adopté le 20 février 2020, et aux conditions suivantes :

Acquéreurs	Réf. du lot	Réf. parcelle	Superficie	Prix TTC
M. MAYER Nicolas et Mme DENTZ Camille	Lot n° 11	Sect 7 n° 338	8,89 ares	49.339,50 €

L'acte de vente sera rédigé en la forme administrative par devant Monsieur le Maire d'Oermingen, M. NUSSLEIN Paul, adjoint au maire étant habilité à signer ledit acte en tant que représentant de la Commune.

### **4. Ouverture d'une ligne de trésorerie (Délibération n° 95/25)**

Monsieur le maire précise que dans le cadre de la bonne gestion des finances locales, l'ouverture d'une ligne de trésorerie permettrait de mandater les dépenses dans les délais impartis.

Pour assurer leur financement, il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie de cent mille euros.

Après étude de différentes offres,

Considérant le besoin d'une ligne de trésorerie de cent mille euros,

Vu les conditions de financement proposées le 14 octobre 2025 par le Crédit Agricole Alsace-Vosges, portant sur la mise en place d'une ligne de trésorerie sur un an à taux variable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour et deux abstentions, autorise Monsieur le maire à :

- Ouvrir auprès du Crédit Agricole une ligne de trésorerie d'un montant en capital de 100.000,- € (Cent mille euros) aux conditions suivantes :
  - Durée du prêt : 1 an,
  - Taux variable : Euribor 3 mois majoré d'une marge de 1,30 %,
  - Paiement trimestriel des intérêts,
  - Remboursement du capital à l'échéance (ou avant terme si disponibilités financières),
  - Paiement des frais de dossier (150,- €) et de la commission d'engagement (0,20 %) ;
- Débloquer les fonds en fonction des besoins ;
- Signer le contrat de financement à intervenir avec le Crédit Agricole sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Pendant la durée de la ligne de trésorerie, la commune s'engage à créer et mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes ou redevances nécessaires pour assurer le remboursement du crédit en capital et intérêts.

## 5. Gestion des ressources humaines

- **Indemnisation des stagiaires du périscolaire**  
(Délibération n° 96/25)

Dans le cadre de leur cursus de formation, notre structure périscolaire accueille des stagiaires pendant une durée d'une à quatre semaines pour leur permettre de découvrir les activités exercées par les agents ayant en charge l'animation et l'encadrement des enfants.

A l'issue de son stage, l'intéressé(e) peut bénéficier du versement d'une gratification dont le montant pourrait être fixé à 75,- € par semaine effective de présence. Le stage a une durée de une à deux semaines, à raison de 5 jours hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser une gratification de 75,- € à Mme Emilie BRUMM, stagiaire BAFA, présente pendant une semaine du 27 au 31 octobre 2025 ;
- Verser une gratification de 150,- € à Mme Roseline SCHAAFF, stagiaire BAFA, présente pendant deux semaines du 20 au 31 octobre 2025 ;
- Charger Monsieur le maire de mandater ces dépenses à l'issue de leur période de stage.

- **Recrutement d'une animatrice en CDD**

Monsieur le maire rappelle la nécessité de recruter une animatrice en périscolaire contractuelle pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et satisfaire à l'obligation du taux d'encadrement notamment pendant les vacances scolaires.

Vu ses qualités professionnelles et ses expériences acquises lors de ses périodes d'intervention au sein de notre accueil périscolaire,

Mme EHRHARDT Ema est embauchée dans le cadre d'un contrat d'engagement d'un agent contractuel à temps partiel (28 heures par semaine) pour une durée déterminée d'une semaine, soit du 20 au 24 octobre 2025.

Le conseil municipal en prend acte.

## 6. Fixation des tarifs 2026 de la salle polyvalente (Délibération n° 97/25)

Monsieur le maire propose de reconduire sans augmentation la grille tarifaire relative à la location du centre socioculturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les tarifs 2026 du centre socioculturel selon le tableau ci-après :

	2025	2026
<b>TARIFFS DE LA GRANDE SALLE</b>		
Fête des membres d'associations locales :	130,00 €	<b>130,00 €</b>
Manifestation des associations avec entrée ou réservation payantes :	190,00 €	<b>190,00 €</b>
Fête de famille privée (banquet) d'Oermingen :		
- Le week-end :	330,00 €	<b>330,00 €</b>
- Pour la location d'une journée en semaine :	235,00 €	<b>235,00 €</b>
- Pour la location d'un après-midi (enterrement...) :	130,00 €	<b>130,00 €</b>
Fête de famille ou association, extérieure au village :		
- Le week-end :	490,00 €	<b>490,00 €</b>
- Une journée en semaine:	330,00 €	<b>330,00 €</b>
Activité commerciale ou Assemblée Générale :	290,00 €	<b>290,00 €</b>
<b>TARIFFS DE LA SALLE DU SOUS-SOL</b>		
Associations locales :		
- Fête des membres :	130,00 €	<b>130,00 €</b>
- Manifestation avec entrée ou réservation payante :	155,00 €	<b>155,00 €</b>
Fête de famille privée d'Oermingen :		
- Le week-end :	270,00 €	<b>270,00 €</b>
- Pour une journée en semaine :	160,00 €	<b>160,00 €</b>
Fête de famille ou association extérieure au village :		
- Le week-end :	330,00 €	<b>330,00 €</b>
- Pour une journée en semaine	210,00 €	<b>210,00 €</b>
<b>LOCATION DU MOBILIER DE LA SALLE</b>		
Table avec 6 chaises	10,00 €	<b>10,00 €</b>
Table seule	5,00 €	<b>5,00 €</b>
Lot de 6 chaises	5,00 €	<b>5,00 €</b>

Chaque association membre de l'Inter Association d'Oermingen bénéficie de la gratuité.

## 7. Fixation des tarifs, loyers et redevances 2026 (Délibération n° 98/25)

Monsieur le maire présente un projet de grille tarifaire relatif aux taux, redevances, loyers et concessions applicables pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des tarifs 2026 suivant :

<b>A) PRODUITS FISCAUX :</b>		
- Taxe des emplacements publicitaires fixes par m <sup>2</sup>	17.70	<b>17.70</b>
- Taxe sur l'électricité	4,00 %	<b>4,00 %</b>
- Taxe d'Aménagement	2,00 %	<b>2,00 %</b>
<b>B) PRODUITS DE LOCATIONS, CONCESSIONS</b>		
- Loyer mensuel 26, rue du Stade	540.00	<b>Application de l'indice de référence du logement</b>
- Loyer mensuel 24, rue du Stade	557.08	
- Loyer mensuel anc. gare 2 <sup>ème</sup> étage	415.00	
- Loyer mensuel anc. gare 1 <sup>er</sup> étage	460.00	
- Loyer annuel bureau mairie GCSMS	4.320,00	
- Loyer terrains du Haehnenberg M. KIEFER J.L.	18.17	
- Loyer terrains du Volgelgesang GAEC KIEFER.	31.81	
- Loyer terrains de la Klein Nachweid M. JOB B.	15.49	
- Loyer terrains de la Strohwies M. PAUL C.	4.95	
- Loyer terrains en parcelle 20 M. UNGERER Roland	90.88	
- Concession de passage en forêt M. PRETS Vladimir	67.38	<b>+ Indice du fermage : + %</b>
- Loyer terrains près des ateliers à des apiculteurs	10.52	
- Loyer terrains du « maronnier » M. DEMMERLE P.	10.52	
- Concession de 15 ans pour une tombe simple	95.00	
- Concession de 30 ans pour une tombe simple	190.00	
- Concession de 15 ans pour une tombe double	190.00	
- Concession de 30 ans pour une tombe double	380.00	
- Caveau cinéraire concession 15 ans	570.00	
- Caveau cinéraire concession 30 ans	1.140.00	
- Columbarium concession 15 ans	1.140.00	
- Columbarium concession 30 ans	2.280.00	
- Forêt Sanctuaire famille locale 15 ans	-	<b>600.00</b>
- Forêt Sanctuaire famille locale 30 ans	-	<b>1.200.00</b>
- Forêt Sanctuaire famille extérieure 15 ans	-	<b>900.00</b>
- Forêt Sanctuaire famille extérieure 30 ans	-	<b>1.800.00</b>
<b>C) DROITS DIVERS</b>		
- Emplacement pour manège (exonération pour la kirb)	55.00	<b>55.00</b>
- Forfait annuel de stationnement (DORCKEL Doris)	55.00	<b>55.00</b>
- Redevance pour occupation des sols Enedis	241.00	Indice du coût de la construction
- Redevance pour occupation des sols Orange	929.50	
- Loyer du terrain de l'antenne relais Orange / Totem	1.500,-	<b>1.500,-</b>

	2025	2026
<b>D) PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE</b>		
- Stère de CHENE l'unité TTC	70.00	<b>75.00</b>
- Stère de HETRE l'unité TTC	70.00	<b>75.00</b>
- Stère de CHARME l'unité TTC	70.00	<b>75.00</b>
- BIL le m <sup>3</sup> TTC	65.00	<b>70.00</b>
<b>E) PRODUIT DES CHASSES</b>		
- Lot n° 1 : WAECHTER Marc	1 094.39	<b>+ Indice du fermage :</b> <b>+ %</b>
- Lot n° 2 : KELHETTER René	4 209.20	
- Lot n° 3 : JUNGKER Christophe	6 692.63	
- Chasse réservée du Strohhof (KELHETTER R.)	1 367.15	
- Chasse réservée GFA du Lutterbach (SCHMITT J.E.)	74.08	
- Chasse réservée du lieudit « Bergs » (SCHNEIDER A.)	309.90	
- Chasse réservée du Langenwald (MAIER J.J.)	31.78	
<b>F) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>		
- Carte de lecteur	Gratuite	Gratuite
- Amende pour retard de restitution	15.00	15.00
<b>G) ACCUEIL PERISCOLAIRE « Les Ecureuils »</b>		
- Prix du repas	6,80	<b>6.90</b>
- Prix de référence de l'heure d'accueil	1.45	<b>1.50</b>
<b>H) LOTISSEMENT « La Colline du Hohberg 2 »</b>		
- Prix TTC de l'are	5.550,00	<b>5.650,00</b>

Pour information :

	2025	2026
<b>REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS (SDEA)</b>		
- Redevance d'assainissement par m <sup>3</sup> HT	2,01	<b>2,05</b>
- Part fixe HT par branchement assainissement	20,00	<b>20,00</b>
- Redevance de l'eau par m <sup>3</sup> HT	1,75	<b>1,85</b>
- Part fixe HT par branchement eau	15,00	<b>15,00</b>

## 8. Adoption de devis

En l'absence de devis à valider, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## 9. Gestion de la prescription quadriennale (Délibération n° 99/25)

Monsieur le maire expose que deux reliquats de facture relative au service de l'eau perdurent depuis l'exercice 2019.

Vu l'antériorité de ces factures émanant du SDEA, il convient de lever la prescription quadriennale pour permettre à l'ordonnateur d'émettre ces mandats pour un montant total de 51,18 €.

Après en avoir délibéré,

Considérant l'antériorité de ces factures émanant du SDEA pour un montant total de 51,18 €,

Vu le bordereau de situation des produits locaux non soldés de l'exercice 2019, arrêté le 05 septembre 2025 par le Comptable du SDEA,

Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Lever la prescription quadriennale de ces deux factures du SDEA pour un montant total de 51,18 €,
- Charger Monsieur le maire de la régularisation de ce dossier.

## **10. Présentation du pré-projet de Pumptrack**

Une première mouture du projet d'aménagement d'un pumptrack sur le site des deux anciens terrains de tennis est présenté au conseil municipal.

Le tracé des trois pistes verte, bleue et rouge permet d'utiliser au maximum la surface des deux terrains de tennis sans opération de terrassement des talus et avec préservation des actuelles places de stationnement.

Afin de finalier ce projet et répondre aux attentes des adeptes de pumptrack, une phase de concertation est engagée en commission communale avec les futurs utilisateurs et le monde associatif.

L'objectif est également de créer une dynamique autour de cet équipement et structurer son utilisation avec la création d'un encadrement sous statut associatif.

## **11. Divers**

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Risque de fermeture d'une classe lors de la prochaine rentrée scolaire en raison d'un nombre d'élèves insuffisant,
- Réduire les dysfonctionnements des lampadaires de l'éclairage public,
- Instaurer un règlement local de « bon voisinage »,
- Nettoyer les abords des poteaux d'incendie de la cité...

La prochaine séance plénière du conseil municipal est prévue le mardi 18 novembre 2025.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire clos la séance.

Le maire,

La secrétaire de séance,

SCHMIDT Simon

WITTMANN Katia